



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et
Modernisation
Direction des Finances, de la
Commande Publique, des Affaires
Juridiques et Immobilières

DFCPAJI_AR2026_0174

Délégation de fonction et de signature à
Monsieur Jean-Marc VANGILVIN
Adjoint de Quartier

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-2-1 relatif aux Adjointes de Quartier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-31 et L. 2122-32 conférant au Maire ainsi qu'aux Adjointes la qualité d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de la Santé Publique et respectivement les articles L. 2212-2 et L. 3213-2 relatifs aux mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés ;

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du Maire du 28 mars 2026 ;

Vu la délibération n°3 du 28 mars 2026 fixant à 20 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°4 du 28 mars 2026 portant élection des Adjoints et Adjoints de quartiers ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0111 du 28 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature au profit de Monsieur Jean-Marc VANGILVIN ;

Considérant qu'il convient, pour la bonne marche des affaires communales, d'attribuer à **Monsieur Jean-Marc VANGILVIN**, Adjoint de Quartier, une délégation de fonction et de signature ;

ARRETONS

Article 1 – Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Monsieur Jean-Marc VANGILVIN**, Adjoint de Quartier **en charge des quartiers Phalempins / Belencontre, des cimetières et de la lutte contre le logement indigne.**

Article 2 – Cette délégation comprend notamment délégation de fonction dans les domaines suivants :

- La gestion des cimetières
- La lutte contre le logement indigne, y compris dans les locaux d'habitations ou assimilés ;
- L'hygiène et la salubrité publiques ;
- Les missions communales relevant du Service Communal d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.) ;
- La relation avec les habitants et la vie des quartiers Phalempins / Belencontre ainsi que la coordination des travaux de ces conseils de quartier.

Article 3 - La délégation comprend l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux dans le champ des domaines repris à l'article 2 de la présente délégation. Elle inclut également la coordination des acteurs concernés, la participation aux travaux des instances, comités et

commissions, ainsi que l'inscription dans les réseaux d'information, de concertation et de partenariat en lien avec les domaines délégués.

Article 4 - Dans le champ de sa délégation, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances et pièces administratives ;
- Les certificats d'affichage, de conformité et de caractère exécutoire des actes de la collectivité ;
- Les conventions approuvées par délibération du Conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres relevant de cette délégation dans la limite de 10 000 € HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Les actes nécessaires à l'administration et à l'entretien des cimetières communaux ;
- Tout courrier, acte, arrêté nécessaire à la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire (police générale et police spéciale) en matière funéraire et de gestion des cimetières ;
- Tout courrier, acte, arrêté nécessaire à la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire (police générale et police spéciale) dans le cadre des procédures touchant aux Immeubles Menaçant Ruines (IMR), le contrôle de la sécurité des hôtels meublés, la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation, la protection des immeubles et bâtiments contre les incendies, le relogement et l'hébergement temporaire ;
- Tout courrier, acte, arrêté nécessaire à la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire (police générale et police spéciale) dans le cadre des mesures d'hygiène, de la salubrité publique, de lutte contre le logement indigne (locaux d'habitations et assimilés) ;
- La réponse aux recours gracieux formés contre les actes pris en application de cette délégation.

La signature sera précédée de la mention :

Par délégation du Maire
Nom, Prénom et fonction du signataire

Article 5 – Monsieur Jean-Marc VANGILVIN est également subdélégué aux attributions confiées au Maire en vertu de la délibération °7 du 28 mars 2026 et pourra à ce titre :

- 25°) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant ;

La signature sera précédée de la mention :

Pour le Maire
Nom, Prénom et fonction du signataire

Article 6 - Monsieur Jean-Marc VANGILVIN est habilité, par délégation, à procéder à la célébration des mariages à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté. Ladite délégation est consentie pour toute la durée du mandat actuel de **Monsieur Jean-Marc VANGILVIN**. Elle ne fait pas obstacle à la possibilité de confier, à titre ponctuel ou temporaire, la célébration des mariages à un autre conseiller dûment habilité.

Article 7 – En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame le Maire**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Marc VANGILVIN**, Adjoint de Quartier pour la signature des mesures provisoires d'admission en soins psychiatriques sans consentement. Cette délégation ne fait pas obstacle à ce qu'un autre Adjoint ou Conseiller soit également désigné délégataire de cette compétence et ce, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Maire, de l'Adjoint ou du Conseiller délégué.

Article 8 - En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Marc VANGILVIN**, Adjoint de Quartier en charge des quartiers Phalempins / Belencontre, des cimetières et de la lutte contre le logement indigne, la délégation reprise aux articles 1, 2, 3 et 4 du présent arrêté sera exercée par **Madame Bérengère DURET-THURET**, Adjointe au Maire.

En cas d'absence ou d'empêchement du suppléant désigné, le présent arrêté ne fait pas obstacle à la désignation d'un nouvel élu délégataire.

Article 9 – La présente délégation remplace et abroge, dès son entrée en vigueur l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0111 du 28 mars 2026.

Article 10 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis au Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à la Trésorerie de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 11 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **15 JUIN 2026**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

SMU

Accusé réception en Préfecture le : **15 JUIN 2026**

Publié sur le site Internet le : **15 JUIN 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2026_174 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/06/2026

Objet : Arrêtés de délégation - Jean-Marc VANGILVIN

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 15/06/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_AR2026_0174 = Arr_t_de_d_l_gation = Jean=Marc VANGILVIN.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260615-DAJI_AR2026_174-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/06/2026

